



RENOUVELLEMENT de COTISATION 2023

Merci d'écrire lisiblement en MAJUSCULE

Formulaire de Renouvellement de Cotisation à compléter et à retourner accompagné de votre règlement à :

Philippe CONAN – 63 avenue Maurice Tardat – 49000 ANGERS - email : adhesion@anpei.org

Païement Renouvellement de Cotisation 2023 :

- Valable pour une année civile : du 01/01 au 31/12.
- Tout renouvellement de cotisation reçu à partir du 01/10/2022 est valable jusqu'au 31/12/2023.

Montant Renouvellement de Cotisation : 55 euros (70€ au-delà du 15 Février 2023 – Date de réception de votre règlement)

- Paiement par chèque Paiement en espèces Paiement par virement bancaire (1)
- Ordre du chèque : ANPEI Coordonnées bancaires sur le site : <https://www.anpei.org/virement/>
- Mettre la référence suivante : « Adhésion ANPEI + votre nom / association / société, N° d'Adhérent », et joindre la copie du virement à l'envoi de ce formulaire de renouvellement de cotisation.

A compléter OBLIGATOIREMENT pour identifier votre règlement

Numéro d'adhérent (voir sur votre carte d'adhérent) :

Nom : _____ Prénom : _____

Devise de votre bateau : _____ Port d'attache : _____

Tableau à compléter UNIQUEMENT SI UN CHANGEMENT EST INTERVENU l'année précédente		
	Ancien	Nouveau
Votre adresse		
N° Tel fixe		
N° Tel portable		
e-mail		



Dans le cadre du règlement général sur la protection des données personnelles, vos informations ci-dessous listées ne sont pas cédées et ne font pas l'objet d'une utilisation commerciale :

Nom, Prénom, Code Postal, Ville, Pays, N° de Tel Fixe, N° de Tel Mobile, Devise du Bateau, Longueur du Bateau, Port d'Attache

Ces informations peuvent être publiées, **avec votre accord**, uniquement dans le « Carnet de Bord » (numéro spécial de notre revue « Le Musard'eau »), annuaire destiné aux adhérents.

Votre accord : J'autorise Je n'autorise pas l'ANPEI à publier les informations ci-dessus listées dans le carnet de bord

Bénéficiez-vous du contrat d'assurance CANED-AXA ? OUI NON



Pour les souscripteurs au contrat d'assurance de notre partenaire CANED-AXA, le non-paiement de la cotisation avant le 15 février 2023, entrainera une augmentation de l'ordre de 25 % de la prime d'assurance.



Date	Vos commentaires	Signature Adhérent

Formulaire à envoyer à : Philippe CONAN – 63 avenue Maurice Tardat – 49000 ANGERS - email : adhesion@anpei.org